



Basse-Zorn

Communauté de communes

**Arrêté GEUDERTHEIM 2025-004
portant réglementation de la circulation
et du stationnement Rue du Général de Gaulle**

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2542 et suivants,
VU le Code de la Route, notamment ses articles R.44 et R. 225,
VU l'arrêté interministériel du 29 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
VU la demande en date du 23 décembre 2024 de la Société ENSIO sise 1 rue de l'Industrie 67640 FEGERSHEIM,

CONSIDERANT que des travaux de remplacement de tampon Télécom au niveau du 23, rue du Général de Gaulle à Geudertheim pour le compte de la société ORANGE, sont nécessaires,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité publique pendant la durée des travaux,

ARRETE

Article 1^{er} :

Du 19 au 22 février 2025, la Société ENSIO est autorisée à effectuer un remplacement de tampon Télécom au niveau du 23, rue du Général de Gaulle à Geudertheim pour le compte de la société ORANGE.

Article 2 :

La vitesse est limitée à 30 km/h pour tout type de véhicules à moteur.

Article 3 :

La circulation des véhicules à moteur et des cyclistes sera alternée et réglementée par feu tricolore à hauteur du 23, rue du Général de Gaulle à Geudertheim.

Article 4 :

Tout stationnement, à l'exclusion de celui des véhicules de l'entreprise est interdit au droit du chantier.

Article 5 :

Des panneaux de signalisation réglementaires seront posés par la Société ENSIO chargée des travaux pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 6 :


La Communauté de Communes de la Basse-Zorn est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath
- Monsieur le Chef de service de la Police intercommunale de la CCBZ
- Monsieur le Commandant du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- Monsieur le Directeur de la Société ENSIO
- Monsieur le Maire de la Commune de Geudertheim.



Geudertheim, le 12 février 2025

Le Vice-Président


Pierre GROSS